

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

site internet : [cherier.fr](http://cherier.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf M. BENIGAUD, excusé, a abordé les questions ci-après :

► **Natura 2000 et zones humides** : exposé par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine de son rôle dans la mise en œuvre des objectifs de Natura 2000 sur notre territoire, concernant principalement les zones humides, la ressource en eau, la défense des espèces menacées. Remise d'un document très détaillé qui peut être consulté en mairie par toute personne intéressée. Indépendamment des zones « Natura 2000 », qui concernent très peu de terrains sur la commune de Chérier (aux Pras), le S.M.M.M. nous met également en garde concernant les procédures à respecter avant tous travaux (drainage, busage, terrassements...) dans les zones répertoriées comme « zones humides » (cartes et procédure à demander en mairie), les sanctions aux contrevenants pouvant être lourdes. Toujours dans le domaine de la défense de l'environnement, le conseil municipal prend connaissance de la Charte « Zéro pesticide », démarche dans laquelle la commune s'est déjà engagée depuis 2008 et qui semble à notre portée sans beaucoup de modifications de nos pratiques de désherbage.

### ► **Vestiaires du foot**

Les travaux de finition, qui n'avaient pas été envisagés dans la consultation des entreprises du départ, pour le cas où les crédits votés soient insuffisants, peuvent maintenant être envisagés, le total des travaux à ce jour étant de 203 548,77€ ht pour une dépense subventionnable de 270 674€, plafond que la commune s'était donné comme limite à ne pas dépasser. Des devis ont donc été établis et sont validés par le conseil municipal pour des travaux de peinture (16 800€), d'électricité (éclairage : + 250 € et radiateurs plus économes en énergie : +1491€), choix d'un carrelage antidérapant (+ 1550€), de menuiserie bois (bar, étagères, bancs, plinthes : 4780€), de plomberie (surpresseur : 1405€).

### ► **Voirie communale 2015**

Après prise en compte des travaux urgents chiffrés par le bureau Réalités sur demande de la commission des chemins, le conseil municipal valide l'ordre de priorité établi par la commission lors de sa réunion du 20 avril et transmet à la Communauté de Communes l'ordre suivant :

- 1 – Chemin de Châtelus (ou Garet) : busage fossé sur 35m et goudronnage sur 24 m : 11 625,55 €
- 2 – Route du Trêve Millaud à la limite de Villemontais : purges ponctuelles et enduit bicouche sur 935m : 16 842,28€
- 3 – Hameau de Crezoilles : réfection d'enrobé sur 15m : 2 130,78€
- 4 – Les Ardillats : fossé et traitement des trous en enrobé à chaud sur 440m en partant de la D.41 : 4 404,09€

Cette première partie sera réalisée sur l'enveloppe de 35 000€ qui nous est allouée cette année sur les fonds CCPU ; les travaux suivants seront financés avec un fonds de concours de 24 000€ de la commune et subventionnés à 50% dans la mesure où les travaux demandés par les autres communes le permettront (à confirmer) :

- 5 – Hameau de Tour : découpe de reverdo et inversion de pente de l'enrobé : 5 498,96€
- 6 – Route des Gouttes : réfection en enduit bicouche sur 440 m en partie basse
- 7 – Route des Essarts en direction de Fontpot : points à temps et reprofilage partiel en enrobé sur 970m : 10975,62 €

### ► **Table d'orientation de la Salette**

Accord verbal du propriétaire pour que la table soit déplacée sur le rocher en face de la chapelle.

### ► **Place de la mairie**

Le chiffrage de la réfection du goudron de la place entre la mairie et l'église des Moulins est demandé afin d'être inclus dans le C.O.C.S. à finaliser avec le Conseil Général.

### ► **Cérémonie du 8 mai**

Organisation du vin d'honneur offert par la commune à l'issue de la cérémonie au monument aux morts de ce 70<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de 39/45. Toute la population et les enfants de l'école sont invités à se joindre aux anciens combattants, qui ont fixé la cérémonie au dimanche 10 mai à 11H30.

### ► **Questions diverses :**

- \* indemnisation acceptée pour les travaux réalisés dans un logement locatif du Vieux Chérier
- \* devis demandé pour 2 panneaux d'information aux entrées du bourg des Moulins
- \* conteneur du « Relais » à remettre en place près des conteneurs de tri
- \* panneaux de hameaux à remplacer aux Pras et au Verne
- \* problèmes d'utilisation du matériel communal à régler